

Département fédéral des finances
Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Bundesgasse 3
3003 Berne

Via le site internet dédié

Lausanne, le 5 mai 2025

Consultation fédérale concernant le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez souhaité procéder à une large consultation sur le projet mentionné en titre et nous vous en remercions vivement. A la suite de la lecture du dossier, nous sommes en mesure de vous faire part des observations qui suivent.

Contexte

La Confédération est confrontée à un déséquilibre budgétaire structurel. Pour se conformer au principe du frein à l'endettement, elle se doit de prendre une série de mesures visant, non pas à diminuer le budget fédéral, mais à ralentir sa croissance. Les dépenses sont importantes notamment dans les domaines de la prévoyance professionnelle (augmentation démographique, 13^e rente AVS) et la protection des personnes originaires d'Ukraine. Concrètement, un déficit de financement structurel pouvant aller jusqu'à 3 milliards de francs est à prévoir dès 2027.

Dans ce contexte, à la suite du rapport présenté par le groupe d'experts mené par Serge Gaillard, le Conseil fédéral propose ce *programme d'allègement budgétaire 2027*. Il se compose d'une soixantaine de mesures réparties en deux catégories. La première (23 mesures) concerne différents dispositifs pouvant passer par la procédure budgétaire usuelle. Ils ne font, à proprement parler, pas partie de la présente consultation. La seconde (36 mesures) nécessite une série de modifications législatives qui représentent le cœur de la consultation. A ce sujet, il convient de relever que ces révisions législatives sont liées entre elles et constituent un seul et même paquet y compris en cas de référendum.

Appréciation générale

De manière générale, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie est attachée à une gestion rigoureuse des finances publiques et au respect du frein à l'endettement. Elle s'engage aux différents échelons institutionnels pour un Etat qui se concentre sur ses tâches principales en laissant le maximum de marge de manœuvre aux acteurs privés. Aussi, sur le principe, moyennant quelques ajustements, nous soutenons l'esprit et la démarche du programme d'allègement budgétaire qui nous paraît être une opportunité d'examiner la pertinence de l'intervention de la Confédération dans un certain nombre de domaines. Conformément à la demande, nous nous prononçons principalement sur les propositions d'économie nécessitant une révision de loi.

Plus précisément, nous évoquons ci-après uniquement les dispositions qui nous semblent problématiques et devant, à notre sens, être retirée du programme d'allègement. Cela concerne : la préservation de la formation et de l'innovation, la protection des minorités linguistiques, l'enjeu du financement de l'AVS et l'augmentation des impôts sur la prévoyance.

En détails :

2.4 Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales - rejet

2.6 Réduction de la contribution fédérale d'Innosuisse – rejet

La mesure prévoit de réduire le soutien financier de la Confédération aux hautes écoles pour le compenser par les étudiants. De facto, elle tend à réduire l'accessibilité à la formation. Mais la réussite de notre pays dépend en grande partie de la qualité de sa formation. Aussi, toute mesure qui vise à affaiblir **la formation, la recherche** ou l'accès aux études nous semble contre-productive. L'économie a besoin de pouvoir compter sur des personnes bien formées. Au vu de ces éléments, **nous nous opposons à la mesure 2.4. Nous sommes également opposés à la mesure 2.6. L'innovation** est un facteur de croissance essentielle pour notre économie et nous devons continuer à soutenir les entités qui la soutiennent.

Dans le même esprit, bien qu'elles ne nécessitent pas de modifications de loi, nous sommes opposés à l'augmentation du financement par les utilisateurs des EPF, à l'augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation ou encore à la réduction de la contribution fédérale au FNS.

2.9 Suppression du soutien à l'École cantonale de langue française de Berne - rejet

Depuis 1960, la Confédération soutient cette école qui vise à permettre une scolarisation en langue française dans la Berne fédérale. Une contribution de 1.4 million permet de couvrir 25% des coûts d'exploitation. Nous nous opposons à la suppression de ce soutien. La culture francophone ne doit pas reposer sur les cantons romands uniquement, ce doit être une responsabilité de la Confédération de veiller à la diversité culturelle et linguistique. Les Romands qui servent dans la Berne fédérale doivent pouvoir conserver leur identité culturelle et cet impératif ne peut se réaliser qu'en soutenant une école où ils peuvent apprendre dans leur langue.

2.15 Dissociation de la contribution de la Confédération et des dépenses de l'AVS – rejet

Le programme prévoit de réduire la contribution de la Confédération à l'AVS de 20.2% à 19.5%. Comme mentionné à plusieurs reprises, notamment dans la consultation sur le financement de la 13^e rente, nous sommes opposés à cette réduction. Dans un contexte où les dépenses du 1^{er} pilier ne cessent d'augmenter,

cette décision reporte l'effort financier sur d'autres leviers tels que l'augmentation des cotisations ou de la TVA. Cela n'est pas souhaitable.

2.31 Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique - rejet

La loi fédérale sur le climat et l'innovation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 prévoit deux nouvelles subventions. Le programme bâtiments pour le remplacement des chauffages et l'efficacité énergétique et un encouragement aux entreprises qui réduisent leur gaz à effet de serre. La mesure prévoit que les deux aides prévues par cette loi fédérale ne soient plus financées par le budget fédéral, mais par la taxe Co2. Concrètement la Confédération ne soutiendra plus le programme bâtiments. Pour le canton de Vaud, cette mesure est problématique étant donné qu'une révision de la loi cantonale sur l'énergie est en cours. Cette dernière prévoit de donner une impulsion forte pour la rénovation et l'isolation des bâtiments. **Dans ce contexte, le maintien de ce programme reste un levier important pour atteindre ces objectifs et nous souhaitons qu'il soit maintenu.**

2.35 Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2^e et 3^e piliers – rejet

Le programme d'allègement de la Confédération se concentre majoritairement sur les dépenses comme leviers de réduction du budget fédéral. Néanmoins, il propose aussi des mesures visant à augmenter les recettes de la Confédération. Parmi ces dernières, l'augmentation de la fiscalité sur les capitaux de prévoyance.

Sur ce sujet, notre position est claire, **nous nous opposons fermement à toute augmentation de la fiscalité et notamment de la fiscalité de l'épargne vieillesse. Il est pour nous impératif que cette proposition soit retirée du projet.** La Confédération doit faire face à ces défis budgétaires en examinant la pertinence de certaines de ces dépenses, en aucun cas en n'augmentant la pression fiscale.

Conclusion et propositions

En définitive, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie peut **se rallier au principe d'un programme d'allègement budgétaire.** Elle estime cependant que certaines mesures doivent être retirées du programme tel que présenté. **Concrètement, nous sommes opposés et rejetons en bloc les mesures suivantes :**

- 2.4 Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales
- 2.6 Réduction de la contribution fédérale d'Innosuisse
- 2.9 Suppression du soutien à l'École cantonale de langue française de Berne
- 2.15 Dissociation de la contribution de la Confédération et des dépenses de l'AVS
- 2.31 Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique
- 2.35 Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2^e et 3^e piliers

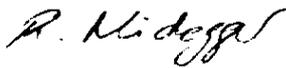
Le domaine de la formation nous semble devoir être préservé tant il est important pour notre pays. De plus, le programme d'allègement doit veiller au respect des minorités linguistiques. En ce sens, il convient de préserver l'engagement de la Confédération pour l'école francophone de Berne. Dans le même ordre d'idée, bien qu'il ne s'agisse pas d'une modification légale à proprement parler, nous nous opposons à la réduction du fonds FORTA. Le pays en général, et la Suisse romande en particulier, a besoin d'infrastructure routière de qualité.

De plus, à un moment où l'AVS fait face à de sérieux défis financiers, nous nous opposons au retrait financier de la Confédération dans cette assurance sociale qui n'aurait pour seul effet que de reporter la charge sur les cotisations salariales ou la TVA ce qui n'est pas souhaitable.

Enfin, nous nous sommes opposés à toute hausse d'impôts en général et en l'occurrence sur la prévoyance. Le plan d'allègement de la Confédération doit examiner les dépenses et leur pertinence, il ne saurait contenir des hausses d'impôts. **Ce principe est une condition *sine qua non* pour imaginer soutenir ce programme.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable du service politique



Antoine Müller
Responsable politique